

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune

### Séance du mardi 27 mai 2025

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 20 mai 2025

**Présents :** 9 *vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 12

**Présents :** Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, LUDOVIC LEVAIS, JACQUELINE BARTHAIRE, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Contre :** 0

**Représentés:** Claudine HOUSELLE représentée par ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE représentée par Roland VEDRINES, THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE

**Abstention :** 0

**Présents non votants :**

**Secrétaire de séance:**  
AUDREY  
BLANQUET

**Excusés:**

**Absents:**

---

### Objet: Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association - DE\_052\_2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu en mairie une demande de subvention exceptionnelle provenant de l'association pour la promotion de la musique baroque en Auvergne Clunisienne (AMBAC).

Par courrier en date du 14 avril 2025, ladite association a sollicité une subvention d'un montant de **MILLE EUROS (1000,00 €)** auprès de la commune d'Allanche afin de contribuer à la mise en place et à l'organisation de son 2nd Festival de musique baroque, dont l'une des représentations aura lieu en date du 09 août 2025 au sein de la Chapelle de Chastres.

Après lecture faite par Monsieur le Maire du courrier de demande, il propose aux membres de l'assemblée délibérante de donner une suite favorable à la sollicitation de financement d'AMBAC pour un montant de 300,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Date de transmission de l'acte: 28/05/2025  
Date de réception de l'AR: 28/05/2025

015-211500012-DE\_052\_2025-DE  
A G E D I

- **DE DONNER** une suite favorable à la demande de subvention effectuée par l'association pour la promotion de la musique baroque en Auvergne Clunisienne;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite subvention d'un montant de **TROIS CENT EUROS (300,00 €)**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 28 MAI 2025  
publié le :

28 MAI 2025

Date de transmission de l'acte: 28/05/2025  
Date de réception de l'AR: 28/05/2025

015-211500012-DE\_052\_2025-DE  
A G E D I